Division de la balance des paiements

Transactions, avoirs et engagements en or et argent, pour le mois de

BP - 11F

Confidentiel une fois rempli

Veuillez en faire une copie pour vos

If you prefer this questionnaire in English, please check □

Sans frais: 1 (866) 765-8143 Télécopieur: 1(613) 951-9031

Courriel: bdp.enquetes@statcan.gc.ca

En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Directives

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1967), chapitre S19. En vertu de la Loi Autorité:

sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité: Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie que pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la Loi sur la statistique ne sont pas touchées par la Loi sur l'accès à l'information que on le autre loi.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistique, et peront publiées sous forme agrégée seulement.

Couplages d'enregistrements: Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de donnéer, administratives.

Utilisation des données:

Les données recueillies servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada.

Accord sur la comunication de renseignements: Afin de réduire le fardeau du répondant, Staticique Canada a conclu une entente avec la Banque du Canada en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, afin de partagr*r* es réponses de cette enquête. La Banque du Canada est tenue de garder ces renseignements confidentiels et de les vitils r seulement à des fins statistiques ou de recherche. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos donné s a ec la Banque du Canada en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire i. mpi..

Retour de la déclaration:

Le présent questionnaire dc. é. remplie chaque mois et retourné dans un délai de trois semaines qui suivent la date de déclaration à Statistique Conada, Division de la balance des paiements, 100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A OT6. Veuillez retconder le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe, ou l'envoyer par télécopieur au (613) 951-9031. Si vous avez besoin d'éclaircissen ents au sujet du questionnaire, veuillez téléphoner au numéro sans frais 1 (866) 765-8143 ou envoyer un courriel à bdp en ruetes@statcan.gc.ca.

Divulgation:

Si vous nous caracinettez le questionnaire par télécopieur ou par courrier électronique, Statistique Canada tient à vous avertir que la transi is ion des renseignements peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Cana la sifrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

Partie I:

Tant la section a) que la section b) concernent les transactions sur l'or et l'argent (pièces et lingots) matériellement à l'intérieur du Canada. Les exportations et importations d'avoirs sous forme de ces métaux précieux doivent en être exclues lorsque les documents douaniers sont remplis par des banques agissant pour leur propre compte; quant aux ventes et aux achats intervenant entre des banques à charte canadiennes et des non-résidents ou d'autres résidents, ils doivent être déclarés dans la mesure ou la transaction consiste en l'échange de lingots ou de pièces localisés matériellement au Canada. Toutes les ventes et tous les achats de lingots doivent être exprimés en onces, tandis que les transactions de pièces doivent être déclarées en milliers de dollars

Partie II:

Tant la section a) que la section b) présentent géographiquement les avoirs et engagements liés aux métaux précieux (or et argent) qui sont comptabilisées au Canada. Tous les montants doivent être exprimés en milliers de dollars américains

Pays de

Tous les montants doivent être attribués à un pays en fonction du lieu de résidence; ce dernier est l'adresse postale, sauf si la banque sait que le pays de résidence de la partie à la transaction est différent de celui de l'adresse postale. Par "non-résident", on entend un particulier, une entreprise ou tout autre organisme qui ne réside pas ordinairement au Canada. L'expression englobe les succursales et filiales étrangères de sociétés canadiennes, mais non les succursales et filiales canadiennes de sociétés étrangères. Si une firme est résidente du Canada, elle doit être classée comme telle même si elle est contrôlée par des intérêts

Opérations de troc ("Swaps"): On doit déclarer les transactions dans lesquelles la localisation du métal précieux possédé par la banque est modifiée par le biais d'une opération de troc ("swap"). L'or ou l'argent situé au Canada qui est acheté ou vendu à un non-résident au Canada doit être inclus dans les achats ou les ventes, à la partie I.

La contrepartie d'une telle transaction doit figurer dans les avoirs, à la partie II.

Débiteurs/ créditeurs: Les créances sous forme d'onces d'or ou d'argent comptabilisées au Canada qui ne peuvent être ventilées géographiquement à la

partie II, doivent être déclarées à la ligne 8 iii) opérations non ventilées.

Merci Date Signature Téléphone : Nom et fonction du responsable Télécopieur : Courriel:

4-2500-20-2: 2011-11-02 SQC/EIF-260-60071





EXEMPLES

Les exemples qui suivent illustrent quelques-unes des situations qui peuvent avoir une incidence sur la présente déclaration. Bien qu'ils aient trait à l'or, ils s'appliquent également à l'argent.

1. La banque achète de l'or à une société d'affinage canadienne et l'ajoute à son stock au Canada.

Partie I: achat (au Canada)

Partie II: augmentation des avoirs au Canada.

2. La banque vend et livre de l'or à l'éxtérieur du Canada à un non-résident.

Partie I: opération à ne pas déclarer (matérialisée par un document douanier rempli par la

banque)

Partie II: dimunition des avoirs au Canada.

3. La banque émet un certificat-or.

Partie I: opération à ne pas déclarer Partie II: augmentation des engagements.

4. La banque rachète un certificat-or en cédant de l'or en lingots au Canada.

Partie I: vente (si pas d'exportation par la banque)

Partie II: diminution des avoirs au Canada diminution des engagements.

5. La banque accroît son stock de lingots au Canada en troquant des avoirs d'o détenus à l'étranger contre des lingots déjà situés au Canada.

Partie I: achat

Partie II: diminution des avoirs à l'étranger

augmentation des avoirs au Canada.

6. La banque réduit sont stock de lingots au Canada en troquant des avoirs d'or détenus au Canada contres des lingots déjà situés à l'étranger.

Partie I: vente

Partie II: augmentation des avoirs à l'étranger

diminution des avoirs au Canada

7. La banque vend de l'or (qui ne fait pas partie de sont stock) pour le compte d'un client étranger.

Partie I: opération à ne pas décla (c) (si l'or est expédié à l'étranger, le document douanier

doit mentionner le roin du vendeur étranger et le rôle d'intermédiaire de la

banque)

Partie II: sans objet.

8. La banque achète ou vend des lingots ou des pièces d'or au Canada à un résident canadien ou à un non-résident.

Partie I: achat ou vente

Partie II: auc mentation ou diminution des avoirs au Canada.

9. La banque accroit son stock d'or au Canada en accceptant des lingots d'un client et en émettant un certificat-or à ce dernier.

Partie I: achat

Partie II: augmentation des avoirs au Canada augmentation des engagements.

10. La banque accroît son stock d'or à l'extérieur du Canada en acceptant des lingots d'un client et émet un certificat-or.

Partie I: opération à ne pas déclarer

Partie II: augmentation des avoirs à l'étranger augmentation des engagements.

11. La banque remet en consignation de l'or à une succursale étrangère ou à tout autre établissement étranger.

Partie I: opération à ne pas déclarer (matérialisée par une document douanier

d'exportation rempli par la banque)

Partie II: augmentation des avoirs à l'étranger

diminution des avoirs au Canada.

12. La banque accroît ou réduit sont stock d'or détenu à l'extérieur du Canada en procédant à des achats ou à des ventes.

Partie I: opération à ne pas déclarer

Partie II: augmentation ou diminution des avoirs à l'étranger.

4-2500-20-2 Page 2

Nom de la banque			Au cours du moi	s de	
Partie I (a) – Transactions sur des lingots et des pièc	ces d'or localisés a	nu Canada ¹			
	Achats pour	propre compte	Ventes pour propre compte		
	Lingots d'or ²	Pièces d'or	Lingots d'or ²	Pièces d'or	
	(onces)	(ÉU. \$ milliers)	(onces)	(ÉU. \$ milliers	
1. États-Unis					
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest					
3. Autres pays de l'hémisphère occidental					
a) Mexique b) Autres					
4. Pays de l'Europe de l'Ouest					
i) Pays de l'Union européenne (UE)					
a) Autriche					
b) Belgique					
c) Danemark d) Finlande					
e) France					
f) Allemagne					
g) Grèce					
h) Hongrie					
i) Irlande					
j) Italie k) Luxembourg					
I) Pays-Bas					
m) Pologne		1			
n) Portugal					
o) Espagne					
p) Suède		2,			
q) Royaume-Uni					
r) Autres pays de l'UE					
ii) Autres pays européens de l'OCDÉ a) Islande			 		
b) Liechtenstein					
c) Norvège	N. O.				
d) Suisse					
e) Turquie					
iii) Autres pays européens de l'ouest					
5. Europe de l'esti) Russie					
ii) Autres					
5. Japon					
7. Autres pays					
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole					
- Autres					
ii) Asie					
a) Chine b) Hong Kong			 		
c) Singapour					
d) Taïwan					
e) Corée du sud					
f) Autres					
iii) Afrique du Sud					
iv) Afrique - Autres pays					
v) Australie vi) Nouvelle-Zélande					
vii) Océanie			1		
3. Organismes internationaux et opérations non ventilées					
i) Organismes financiers internationaux			1		
ii) Autres organismes financiers					
a) Banque des règlements internationaux					
b) Organismes de l'ONU n.c.a.			_		
iii) Opérations non ventilées Fotal des non-résidents					
otal des non-residents O. Canada					
TOTAUX	-				

Uniquement l'or localisé matériellement au Canada au moment de l'achat ou de la vente. Exclure ventes et achats impliquant exportations et importations d'or.
 À l'exclusion des certificats-or.

Nom de la banque	Au cours du mois de				
Partie I (b) – Transactions sur des lingots et des pièc	es d'argent localis	és au Canada ¹	<u> </u>		
	Achats pour p	propre compte	Ventes pour propre compte		
	Lingots d'argent ² Pièces d'argent		Lingots d'argent ² Pièces d'arge		
	(onces)	(ÉU. \$ milliers)	(onces)	(ÉU. \$ milliers)	
1. États-Unis					
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest					
3. Autres pays de l'hémisphère occidental					
a) Mexique					
b) Autres					
4. Pays de l'Europe de l'Ouest					
i) Pays de l'Union européenne (UE)					
a) Autriche					
b) Belgique					
c) Danemark d) Finlande					
,					
e) France					
f) Allemagne					
g) Grèce					
h) Hongrie					
i) Irlande					
j) Italie			X		
k) Lusembourg			~		
I) Pays-Bas					
m) Pologne					
n) Portugal					
o) Espagne		70			
p) Suède					
q) Royaume-Uni					
r) Autres pays de l'UE		2			
ii) Autres pays européens de l'OCDÉ					
a) Islande					
b) Liechtenstein					
c) Norvège					
d) Suisse					
e) Turquie					
iii) Autres pays européens de l'ourest					
5. Europe de l'est					
i) Russie					
ii) Autres					
6. Japon					
7. Autres pays					
i) Proche-Orient - Pays productours de pétrole					
- Autres					
ii) Asie					
a) Chine					
b) Hong Kong					
c) Singapour					
d) Taïwan					
e) Corée du sud					
f) Autres					
iii) Afrique du Sud					
iv) Afrique - Autres pays					
v) Australie					
vi) Nouvelle-Zélande					
vii) Océanie					
8. Organismes internationaux et opérations non ventilées					
i) Organismes financiers internationaux					
ii) Autres organismes financiers					
a) Banque des règlements internationaux					
b) Organismes de l'ONU n.c.a.					
iii) Opérations non ventilées					
Total des non-résidents					
9. Canada					
TOTAUX					
Uniquement l'argent localisé matériellement au Canada au mon	nont de l'achet ou de la	Nonto Evoluro vonto	a et cebete impliquent	avportations at	

Uniquement l'argent localisé matériellement au Canada au moment de l'achat ou de la vente. Exclure ventes et achats impliquant exportations et importations d'argent.
 À l'exclusion des certificats-argent.

Nom de la banque					Au cours du mois de			
Partie II (a) – Avoirs et engagements en or dans des	comptes au	Canada						
	Avoirs en or			Engagements en or				
	Or détenu sous forme de lingots, de pièces et de certtificats-or	Prêts en or	Total	Classés comme dépôts par les banques	Classés comme engagements en certificats-or	Total		
			(ÉU. \$	milliers)				
1. États-Unis								
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest								
3. Autres pays de l'hémisphère occidental								
a) Mexique b) Autres								
Pays de l'Europe de l'Ouest								
i) Pays de l'Union européenne (UE)								
a) Autriche								
b) Belgique								
c) Danemark								
d) Finlande								
e) France								
f) Allemagne				.				
g) Grèce								
h) Hongrie i) Irlande				X				
j) Italie				 (
k) Luxembourg				Z				
I) Pays-Bas								
m) Pologne								
n) Portugal								
o) Espagne		0						
p) Suède		5						
q) Royaume-Uni								
r) Autres pays de l'UE								
ii) Autres pays européens de l'OCDÉ a) Islande								
b) Liechtenstein	70							
c) Norvège								
d) Suisse								
e) Turquie								
iii) Autres pays européens de l'ouest								
5. Europe de l'est								
i) Russie								
ii) Autres								
6. Japon7. Autres pays								
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole								
- Autres								
ii) Asie								
a) Chine								
b) Hong Kong								
c) Singapour								
d) Taïwan e) Corée du sud								
f) Autres								
iii) Afrique du Sud								
iv) Afrique - Autres pays								
v) Australie								
vi) Nouvelle-Zélande								
vii) Océanie								
8. Organismes internationaux et opérations non ventilées								
i) Organismes financiers internationaux								
ii) Autres organismes financiers								
a) Banque des règlements internationaux b) Organismes de l'ONLL p.c.a.				-				
b) Organismes de l'ONU n.c.a. iii) Opérations non ventilées								
Total des non-résidents			1					
9. Canada			1					
TOTAUX 1								

Nom de la banque					Au cours du mois de			
Partie II (b) – Avoirs d'argent et engagements -argent dans des comptes au Canada								
	Avoirs en argent			Engagements en argent				
	Or détenu sous forme de lingots, de pièces et de certtificats-argent	Prêts en argent	Total	Classés comme dépôts par les banques	Classés comme engagements en certificats-argent	Total		
			(ÉU. \$ milliers	3)	<u> </u>			
1. États-Unis								
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest								
Autres pays de l'hémisphère occidental Apprigna								
a) Mexique b) Autres								
Autres Pays de l'Europe de l'Ouest								
·								
i) Pays de l'Union européenne (UE)								
a) Autriche								
b) Belgique c) Danemark								
,								
d) Finlande	-							
e) France								
f) Allemagne								
g) Grèce h) Hongrie								
i) Irlande				- %				
•								
k) Luxembourg								
I) Pays-Bas								
m) Pologne			70					
n) Portugal								
o) Espagne		-2						
p) Suède		<u>_</u>						
q) Royaume-Uni								
r) Autres pays de l'UE ii) Autres pays européens de l'OCDÉ								
a) Island								
b) Liechtenstein								
c) Norvège								
d) Suisse								
e) Turquie								
iii) Autres pays eurppéens de l'ouest								
Europe de l'est								
i) Russie								
ii) Autres								
6. Japon								
7. Autres pays								
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole								
- Autres								
ii) Asie								
a) Chine								
b) Hong Kong								
c) Singapour								
d) Taïwan								
e) Corée du sud								
f) Autres								
iii) Afrique du Sud								
iv) Afrique - Autres pays								
v) Australie								
vi) Nouvelle-Zélande								
vii) Océanie								
Organismes internationaux et opérations non ventilées								
i) Organismes financiers internationaux								
ii) Autres organismes financiers								
a) Banque des règlements internationaux								
b) Organismes de l'ONU n.c.a.								
iii) Opérations non ventilées								
Total des non-résidents								
9. Canada								
TOTAUX								
		<u> </u>			<u> </u>			